

STRASBOURG - RENCONTRE

La médiation, ou comment faire la paix

L'association Alsace Médiation proposait récemment de découvrir la médiation. Processus amiable de règlement des conflits, elle peut s'avérer rapide et efficace.



Marie-José Marco-Rigaud et Hélène Abelson-Gebhardt (à dr.), médiatrices d'Alsace Médiation.
PHOTO DNA – Marc Rollmann

Ce premier « Café médiation », qui a attiré au snack Michel un public de professionnels du droit et de curieux, ne sera pas le dernier. A travers des rencontres régulières, l'association organisatrice souhaite « développer l'esprit de médiation et faire connaître une manière de communiquer autrement, sans violence, en respectant l'autre ».

La semaine dernière donc, Hélène Abelson-Gebhardt a témoigné de son expérience de « médiatrice » depuis neuf ans. Longtemps magistrate, notamment au tribunal de grande instance de Strasbourg et aux cours d'appel de Colmar et Nancy, elle a choisi de prendre une retraite anticipée pour se consacrer à la médiation. En 2009, elle a fondé, avec Hélène Philippidès, avocate, l'association Strasbourg Médiation, devenue Alsace Médiation.

« En médiation, j'ai entendu des choses que je n'avais jamais entendues en tant que juge »

Une vingtaine de médiateurs, bénéficiant d'une formation initiale et continue, y sont agréés. Ils interviennent à la demande d'un juge (on parle de médiation judiciaire) ou, simplement, sur sollicitation de l'un des protagonistes d'un conflit, voire de leurs avocats. La famille – séparations, successions... – les relations de travail, commerciales, contractuelles, le monde associatif, la vie quotidienne – notamment les relations de voisinage – figurent parmi les thèmes principaux des interventions.

« Le médiateur n'a aucun pouvoir de décision et ne conseille pas. Il va creuser les besoins de chacun pour tenter de trouver le moyen de les satisfaire », explique Hélène Abelson-Gebhardt. Une médiation réussie aboutira à un protocole d'accord – homologué, ou non – par un juge. L'association estime que 70 % des conflits qu'elle traite se soldent ainsi positivement.

Alsace Médiation privilégie la co-médiation : deux médiateurs aux profils complémentaires (juriste, psychologue, journaliste, chef d'entreprise, architecte...) écoutent les parties en présence. Neutres et indépendants, ils sont également tenus à la confidentialité. Les parties peuvent donc leur accorder leur pleine confiance et parler librement : leur rôle n'est surtout pas de juger. « En médiation, j'ai entendu des choses que je n'avais jamais entendues en tant que juge », affirme Hélène Abelson-Gebhardt. Dans ce huis clos, des conflits qui s'éternisaient devant les tribunaux peuvent trouver une conclusion en quelques séances. Et la relation entre les deux parties s'en trouver apaisée car, en creux, un travail sur le respect a été accompli.

Alsace Médiation (ASM) - Centre rhénan de médiation ☎ 06 84 99 94 48 Site : www.alsace-mediation.fr